

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AOUT 2012

Le mardi 28 août 2012 à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 23 août 2012.

Présents : Mmes BROCHARD, LEDOUX, MOREAU, PIOT,

MM. DECOU, DUPEU, FOUCHE, FOURNIER, NIVAU, ROUSSEAUX.

Excusés : Mmes HERAULT, LEGEREAU, MM. CHAIGNEAU (1 pouvoir au maire), JOLLY.

Secrétaire : M. DECOU Christophe.

Il n'y a aucune remarque sur le dernier compte rendu, M. le maire demande aux conseillers de signer le registre.

1 – AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL EOLIEN (SRE) POITOU-CHARENTES

Les membres du Conseil ont tous eu la possibilité d'étudier le dossier relatif au projet du schéma régional éolien (SRE) de Poitou-Charentes. Seule la commune de St-Médard est concernée par ce projet mais toutes les communes du canton doivent émettre leur avis sur le projet.

Les élus émettent un avis favorable à ce projet.

2 – REMBOURSEMENTS DE FRAIS DU 14 JUILLET

Monsieur Patrice FOUCHE a payé des achats pour la fête du 14 juillet sur ses propres deniers. Les élus décident de lui rembourser la somme en question soit 100,77 €.

3 – ACQUISITION D'UN LOGICIEL POUR L'ETAT CIVIL

M. le maire fait savoir que les secrétaires souhaiteraient obtenir un logiciel pour traiter l'état civil. Les logiciels actuels utilisés par le secrétariat sont fournis par CEGID Public.

Coût du logiciel : 574,08 € TTC

Maintenance annuelle : 86,28 € TTC

Formation par le centre de gestion : 177,60 € ou 88,80 € si plusieurs communes sont intéressées par la même formation.

Le coût total pour l'année sera donc de 868,46 € ou 779,66 € TTC (suivant le nombre de communes intéressées par la formation).

Les conseillers émettent un avis favorable à la demande.

4 – CALCUL DE LA PVR (Participation pour Voie et Réseau) RUE DU HAUT MOULAY

Monsieur le maire rappelle la demande de certificat d'urbanisme déposée par M.Besset pour détachement d'une parcelle sur le terrain cadastré ZE 59, au haut Moulay, ainsi que la délibération du 15 mai 2012.

La PVR étant déjà instituée sur la commune, elle s'applique jusqu'à fin 2014 dans le cas d'un terrain concerné par un projet de construction. Les parcelles pour lesquelles une PVR a déjà fait l'objet d'une délibération, restent soumises à cette participation au delà de l'année 2014.

Pour le terrain cadastré ZE 59, les élus décident que le calcul de la PVR interviendra lors du dépôt du permis de construire, lorsque de la superficie exacte détachée sera connue.

Dans un premier temps, il s'agit d'une décision de principe en prévision d'une PVR sur cette parcelle. La PVR ne se substitue pas à la TA (Taxe d'Aménagement).

La délibération du 15 mai 2012 sera donc annulée par celle de ce jour.

5 – RESEAUX POUR DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME ALLEE DES ROCHES

Une demande de certificat d'urbanisme a été déposée en mairie pour un terrain situé allée des Roches, cadastré ZK 67.

Une extension du réseau d'eau est nécessaire, aux frais du pétitionnaire, ainsi qu'une extension du réseau électrique.

Un devis du SIEDS fait état d'un montant de 7 871,00 € TTC dont 1 184,60 € de contribution syndicale de la commune.

La DDT, pour avoir étudié la demande, fait remarquer que le terrain en question ainsi que les parcelles environnantes ne sont pas desservies par le réseau électrique et qu'un aménagement d'ensemble serait souhaitable plutôt que des autorisations au coup par coup. De plus, laisser s'implanter une seule maison au milieu de ces champs impacterait le paysage en créant un mitage.

Monsieur le maire fait remarquer que ce terrain est en bordure d'une voie non praticable en l'état, laissée en calcaire blanc puisque les élus avaient souhaité que ce chemin reste un chemin piéton. La parcelle est entourée de terrains difficilement accessibles.

La seule solution serait un aménagement d'ensemble avec les parcelles voisines, d'où une entente nécessaire entre les différents propriétaires.

Suivant l'article L.111-4 du Code de l'urbanisme, M. le maire a le droit de refuser le certificat d'urbanisme.

M. Décou fait remarquer que ces terrains ont pourtant été mis en zone UH et qu'il serait bon de se servir des arguments de la DDT et de rappeler aussi qu'il y a déjà eu des refus pour des terrains situés non loin de la parcelle en question, faute d'aménagement d'ensemble et de réseau électrique.

Les membres du Conseil sont d'accord pour que le certificat d'urbanisme soit négatif.

M. le maire fera réponse en ce sens à Mme Giraud, par un courrier argumenté.

6 – REORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'un certain nombre de voies, places, parkings entretenus ne sont pas classés en tant que tels dans le domaine public communal. Ces voies, places, parkings sont aujourd'hui ouverts au public et desservent des zones habitées.

La collectivité souhaite mettre à jour son tableau de classement en prenant en compte les modifications listées ci-après. Ces modifications sont incorporées dans le tableau et la carte annexée à la présente délibération :

(u) Voies nouvelles à caractère de RUE

VC n°	appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères, du point d'extrémité	Long (m)
55u	Rue de la Fontaine	De la VC4u à la RD7	115
56u	Rue de la Treille	De la VC2u à la VC12u	221
57u	Clos de la Galinière	De la VC14u à la VC14u	243
58u	Chemin stabulation PROUST	De la VC3 à la stabulation	158

59u	Allée des Platanes	De la VC1u à la VC47u	219
60u	Clos des Raguittes	De la VC53u à la VC53u	244
Clos des Forges 61u	De la VC 22u jusqu'au lotissement		215 6, 7 à 7, 6
Clos du Château 62u	De la RD7, finit en impasse		80 8, 4
Clos de la Badinière 63u	De la VC3, finit en impasse		276 1 1
Rue de la Thibauderie 64u	De la RD7 finit en impasse		47 7, 4
Rue des Rompis 65u	De la VC10 angle de la rue de Belle Vue à la VC10		238 6, 7
Rue des Talles 66u	De la VC10 au lotissement de la Fée Mélusine		90 7
Impasse des Champs Vinoux 67u	De la VC15u, finit en impasse		96 1 0
Impasse du Lison 68u	De la VC4u à la VC4u		135 7, 6
Impasse de la Mayenne 69u	De la VC12u, finit en impasse		75 9, 7

(c)- Voies communales à caractère de PLACE PUBLIQUE

Appellation VC n°	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Surfa ce (m ²)
Place de la Bascule 1c	De la RD7 à la VC1	313,5 0
Place de la Plinière 2c	De la VC51u à la Plinière	534,6 0
Place des Charmilles 3c	De la RD7 à la rue du Vieux Puits	673,4 0
Parking ancienne mairie 4c	De la RD7 à la RD7	544
Parking espace Albert Cailbault 5c	De la RD7 à la RD7	6660
Parking mairie 6c	De la RD7 à la RD7 puis de la VC10 à la VC10	1090

Monsieur le maire expose au Conseil municipal qu'il souhaite incorporer dans ce tableau de classement, un certain nombre de voies entretenues comme des voies communales existantes dont le linéaire a été modifié, ainsi que les places publiques en prenant en compte les modifications listées ci-dessus. Ces modifications sont incorporées dans le tableau et la carte annexée à la présente délibération.

Monsieur le maire rappelle que toute opération de classement et déclassement de la voirie communale doit être prononcé par délibération du conseil municipal en application de l'Article L141-3 du code de la voirie routière en vigueur modifié par la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 art 62 II.

Le Conseil municipal approuve la réorganisation du tableau de classement des voies communales et places publiques et la mise à jour du tableau de classement, recensant un linéaire de voirie communale de 26 886 ml.

7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information

Le Fressines Infos sera prêt jeudi soir pour une distribution obligatoire avant samedi midi.

Deux nouvelles enseignantes à la prochaine rentrée scolaire : Mmes NEAU Sabine et PERENNEC Aurélie.

Le nouveau panneau « commercial » sera posé prochainement Place des Charmilles. Il sera demandé aux employés de respecter l'emplacement de l'affichage communal.

Une réunion préparatoire au forum des associations est prévue le vendredi 31 août à 20 h 30 à la salle des fêtes. M. Fouché espère la présence de plusieurs conseillers.

Voirie/bâtiments

Les travaux de réfection à l'école sont en cours, ceux des toilettes à la salle des fêtes ne sont pas terminés.

La peinture routière est pratiquement terminée.

M. Fournier a la possibilité d'acheter cinq étais d'occasion pour 30 € à Mme Thibault Danielle domiciliée à Fressines. Les élus émettent un avis favorable. Une délibération sera prise en ce sens.

Deux bancs sont actuellement en confection par la régie.

Les jeux de l'école ont été réparés (dont le dauphin).

Ecole

Deux lits superposés et des lits empilables ont été achetés et installés dans les dortoirs. Les anciens matelas seront entreposés dans la salle d'archives au dessus de la salle du Conseil municipal.

Quelques achats ont été faits : aspirateur, radio K7/CD, cafetière.

8 – QUESTIONS /INFORMATIONS DIVERSES

M. le maire donne les informations suivantes :

- Signature d'un devis de 1 974,84 € TTC du géomètre Mme METAIS de St-Maixent-L'Ecole pour un relevé topographique nécessaire à M.Tempereau, architecte, chargé des travaux de la phase II de la mairie.

- Un rideau occultant a été acheté pour le petit dortoir (du bas) pour un montant de 361,05 € TTC.

- Jeudi 13 septembre à 20 h 30, réunion à Celles-Sur-Belle sur la réforme territoriale, présentée par le cabinet KPMG. Covoiturage au départ de la mairie à 20 h.

- M.Dieumegard, trésorier à Celles-Sur-Belle, part le 31.08.2012. Il sera remplacé dans un premier temps par M. Joly, assurant la gestion intérimaire.

- La section musique a demandé plus de créneaux à la salle des fêtes pour la nouvelle saison 2012/2013.

* Mme Piot fait savoir qu'elle a reçu une proposition de Nathalie Pujault bibliothécaire au service enfance jeunesse de la Communauté de Communes. Elle propose une animation à Noël, à la bibliothèque. Mme Piot a été très satisfaite de celle de l'an passé. Elle donnera de plus amples informations aux élus lorsqu'elle aura reçu Mme Pujault.

* Mme Brochard demande ce que va devenir l'ancien secrétariat de mairie. M. le maire répond qu'il n'y a pas eu de réflexion à ce jour. Actuellement, les locaux servent de stockage à Sport Attitude pour le fressi'nature. M. Nivau souhaite une réflexion approfondie, en sachant qu'il sera difficile de contenter toutes les associations.

Une rencontre entre le Président de fressines.net et M.Fouché sera programmée.

* M. Rousseaux distribue le compte rendu des commissions sécurité et voirie du 23 juillet dernier.

Il rappelle les différentes actions proposées par les deux commissions concernant la sécurité routière sur les départementales 5 et 7.

M. le maire, comme il s'y était engagé, va programmer une réunion en septembre avec les maires de la Crèche et de Sainte Néomaye.

* M.Dupeu fait savoir que le Président du football féminin souhaiterait avoir la clef pour les projecteurs. Il lui suffira de venir la récupérer au secrétariat.

La buvette du foot a été laissée sale. M. Fouché s'entretiendra avec le club de Vouillé qui utilise les locaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h36.